

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE64

présenté par

Mme Marsaud, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 5

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« à »,

les mots :

« au 2° de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.